

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Lotbinière, tenue le **7 juin 2021** à 19 h 00.

PERSONNES PRÉSENTES :

- Siège #1 - Monsieur Pierre Lemay
- Siège #3 - Monsieur Philippe Jean
- Siège #4 - Monsieur Michel Landry
- Siège #5 - Monsieur Guy Durand
- Siège #6 - Monsieur Gérald Lemay

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

- Siège #2 - Monsieur Sylvain Pillenière

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Jean Bergeron, maire.

Madame Sandra Bélanger, directrice générale & secrétaire-trésorière, participe à la rencontre à titre de secrétaire-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

168-06-2021

2 - HUIS CLOS ET VISIOCONFÉRENCE

Considérant que le décret #177-2020 du 13 mars qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

Considérant que le décret #222-2020 du 20 mars 2020 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

Considérant que le décret #388-2020 du 29 mars 2020 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

Considérant que l'arrêté #2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

Considérant que l'arrêté ministériel #2020-029 du 26 avril 2020 permet au conseil municipal de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen permettant aux membres du conseil de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix ;

Considérant que l'arrêté ministérielle #2020-049 du 4 juillet dernier permet la transmission de questions écrites par les citoyens aux membres du Conseil ;

Considérant que l'arrêté ministérielle #2020-074 du 4 octobre dernier, toute séance publique d'une municipalité locale et MRC en zone rouge doit se tenir sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du Conseil et le résultat des délibérations. Il peut s'agir d'un enregistrement audio ou audiovisuel, la diffusion en direct sur une plateforme numérique ou bien la transcription intégrale (verbatim) de toutes les délibérations. Il est à noter que la seule publication d'un procès-verbal, bien que toujours

requis en vertu de la loi, n'est pas suffisante pour satisfaire à l'obligation, à moins que ce document ne reproduise l'intégralité des propos tenus lors de la séance du Conseil.

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des employés requis, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

Il est proposé par Philippe Jean
Appuyé par Pierre Lemay

Et résolu unanimement d'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les employés requis puissent y participer par visioconférence.

169-06-2021

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - HUIS CLOS ET VISIOCONFÉRENCE

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Avis de motion - REG 276-2021 / Gestion contractuelle

4.2 - Avis de motion - REG 277-2021 / Diffusion des avis publics

4.3 - Dépôt du projet 2 / REG 275-2021 dont le sujet est de permettre l'usage « Commerce et service d'hébergement et de restauration »

4.4 - Abrogation / Résolution 108-04-2021

4.5 - Célébration de mariage et union civile - Demande au Directeur de l'État civil

4.6 - Demande d'approbation de PIIA – 24, Route du Quai / Déplacement du bâtiment principal situé au 21, Chemin de la Vieille-Église, vers le 24, Route du Quai

4.7 - Demande d'approbation de PIIA – 24, Route du Quai / Construction d'un nouveau bloc sanitaire et centre d'interprétation au 24, Route du Quai (ancien bâtiment situé au 21, Chemin de la Vieille-Église) et installation de la Cabane du Quai (La boucanerie Del Tonio)

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Pierre Lemay, appuyé par Guy Durand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Avis de motion - REG 276-2021 / Gestion contractuelle

Avis de motion est donné par Philippe Jean

Que, le REG 276-2021, règlement dont le sujet est « Gestion contractuelle » sera présenté pour dépôt et adoption finale à une séance ultérieure.

4.2 - Avis de motion - REG 277-2021 / Diffusion des avis publics

Avis de motion est donné par Michel Landry

Que, le REG 277-2021, règlement dont le sujet est « Diffusion des avis publics » sera présenté pour dépôt et adoption finale à une séance ultérieure.

170-06-2021

4.3 - Dépôt du projet 2 / REG 275-2021 dont le sujet est de permettre l'usage « Commerce et service d'hébergement et de restauration »

Considérant que, par la résolution 125-04-2021, Michel Landry a déposé l'avis de motion et le projet 1 du REG 275-2021;

Considérant que, un avis public a été publié le 11 mai 2021 dans le journal Le Phare et distribué dans tous les immeubles de la municipalité;

Considérant que, dispense de lecture est demandée pour ce règlement;

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Gérald Lemay

Que, le projet 2 du REG 275-2021 soit déposé;

Que, un avis public de consultation écrite portant sur l'approbation référendaire soit transmis par publipostage dans le journal « Le Phare » de juin 2021;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

171-06-2021

4.4 - Abrogation / Résolution 108-04-2021

Considérant que l'administration municipale souhaite réviser le cadre de la fonction « Journalier » avant de produire une nouvelle offre d'emploi;

Il est proposé par Michel Landry

Appuyé par Philippe Jean

Que, le Conseil municipal abroge la résolution 108-04-2021;

Que, la municipalité soit mandatée à octroyer, par contrat saisonnier, certaines tâches à accomplir durant la saison estivale;

Que, l'administration municipale soumette une nouvelle description des besoins au Comité de dotation à l'automne 2021;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

172-06-2021

4.5 - Célébration de mariage et union civile - Demande au Directeur de l'État civil

Considérant que le maire, M. Jean Bergeron, souhaite devenir célébrant pour les mariages ou union civils dans la municipalité de Lotbinière;

Considérant que M. Jean Bergeron a assisté à la formation de la FQM portant sur le sujet;

Il est proposé par Guy Durand

Appuyé par Michel Landry

De nommer M. Jean Bergeron, maire, comme célébrant de mariages ou d'unions civils. La présente résolution sera acheminée au Directeur de l'État civil.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

173-06-2021

4.6 - Demande d'approbation de PIIA - 24, Route du Quai / Déplacement du bâtiment principal situé au 21, Chemin de la Vieille-Église, vers le 24, Route du Quai

Considérant que le propriétaire du 21, Chemin de la Vieille-Église a fait donation, par la résolution 150-05-2021 à la municipalité de Lotbinière;

Considérant que le CCU valorise la récupération de bâtiment ancien;

Il est proposé par Michel Landry, appuyé par Pierre Lemay

Et résolu, que le Conseil municipal, à la suite des recommandations du CCU, autorise la présente demande d'approbation PIIA telle que présentée.

174-06-2021

4.7 - Demande d'approbation de PIIA - 24, Route du Quai / Construction d'un nouveau bloc sanitaire et centre d'interprétation au 24, Route du Quai (ancien bâtiment situé au 21, Chemin de la Vieille-Église) et installation de la Cabane du Quai (La boucanerie Del Tonio)

Considérant que la municipalité, a reçu l'ensemble des documents nécessaires pour la construction du nouveau bloc sanitaire et centre d'interprétation ainsi que l'installation de la Cabane du Quai (Certificat d'implantation, plans d'architectes, etc.);

Considérant que les matériaux utilisés reflètent la volonté de préserver le caractère historique, naturel et touristique propre au secteur du Quai;

Il est proposé par Guy Durand, appuyé par Michel Landry

Et résolu, que le Conseil municipal, à la suite des recommandations du CCU, autorise la présente demande d'approbation PIIA telle que présentée

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

175-06-2021

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Philippe Jean

Et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 h 14.

Constat

Par sa signature, le Maire, reconnaît qu'il approuve chacune des résolutions et conséquemment, renonce à l'exercice de son droit de veto.

Jean Bergeron
Maire

Sandra Bélanger
Directrice générale & secrétaire-trésorière

FIN DU PROCÈS-VERBAL